



LALIVE
THE DISPUTES POWERHOUSE

Comment aider le Liban à mieux écrire son histoire

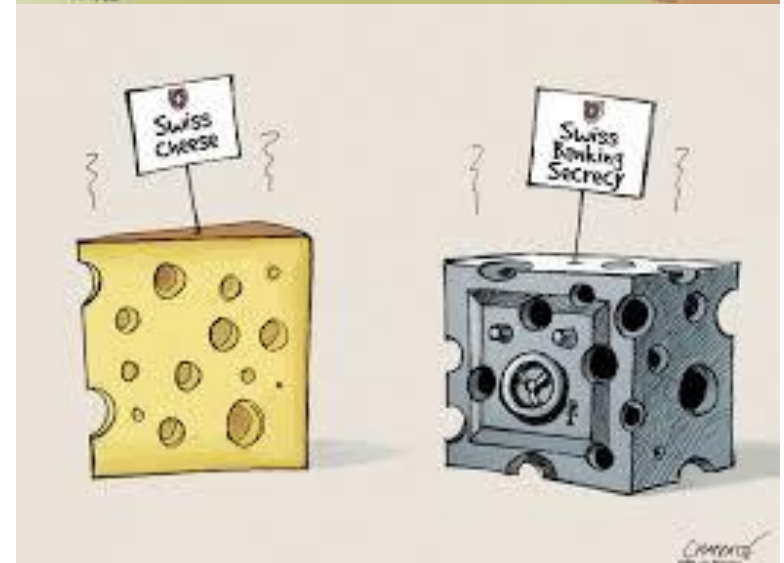
ALDIC

Sandrine Giroud

Webinaire, 6 octobre 2020

Contexte suisse

- **Secret bancaire ...**
... mais **pas absolu**: ne résiste pas à une procédure pénale
- **Pro-entraide ...**
... mais requiert respect des **garanties fondamentales de procédure**
- **Processus inter-étatique...**
... respect de la **souveraineté étrangère**



Restitution d'avoirs d'origine illicite par la Suisse

En 2020, la Suisse estime avoir restitué plus de USD 2 milliards d'avoirs d'origines illicites:

- Duvalier, Haïti, (6.5 millions USD) en cours
- Abacha II, Nigéria, 2017 (321 millions USD)
- Kazakhstan II, 2012 (48 millions USD)
- Angola II, 2012 (43 millions USD)
- Kazakhstan I, 2007 (115 millions USD)
- Salinas, Mexique, 2008 (74 millions USD)
- Angola I, 2005 (24 millions USD)
- Abacha I, Nigéria, 2005 (700 millions USD)
- Marcos, Philippines, 2003 (684 millions USD)
- Montesinos I, Pérou, 2002 (93 millions USD)

Source: <https://www.eda.admin.ch/eda/fr/dfae/politique-exterieure/secteur-financier-economie-nationale/avoirs-illicites-ppe/rueckgabe-unrechtmassigerworbenvermoegenswerte.html> (5.10.2020)

Options disponibles

Procédure pénale suisse

- Code pénal suisse
- For en Suisse (ex. blanchiment d'argent, corruption)
- Valeurs confisquées en faveur du lésé (ex. Etat spolié)

Entraide internationale en matière pénale

- Loi sur l'entraide internationale en matière pénale (EIMP)
- Procédure pendante à l'étranger
- Partage des valeurs confisquées entre Etat requis et Etat requérant

Avoirs illicites de PEP

- Loi sur les valeurs patrimoniales d'origine illicite (LVP)
- Subsidiarité: échec de l'entraide
- Etat défaillant
- Restitution par le biais de projets d'intérêt public

Loi sur les valeurs patrimoniales d'origine illicite (1/3)

- Lex «Duvalier» → Lex «Ben Ali»
- «règle le **blocage, la confiscation et la restitution** de valeurs patrimoniales de **personnes politiquement exposées à l'étranger** ou de leurs proches lorsqu'il y a lieu de supposer que ces valeurs ont été acquises par des actes de **corruption** ou de **gestion déloyale** ou par **d'autres crimes**»

Loi sur les valeurs patrimoniales d'origine illicite (2/3)

- Blocage en vue de l'entraide judiciaire (art. 3)
 - Avoirs de Personnes Exposées Politiquement (PEP)
 - Perte de pouvoir du gouvernement étranger
 - Degré de corruption notoirement élevé
 - Origine illicite vraisemblable des avoirs
 - La sauvegarde des intérêts de la Suisse exige le blocage
- Blocage limité à 4 ans, renouvelable d'1 an; max. 10 ans

Loi sur les valeurs patrimoniales d'origine illicite (3/3)

- Blocage en vue de la confiscation en cas d'échec de l'entraide judiciaire (art. 4)
 - En vue d'une procédure de confiscation
 - Avoirs de Personnes Exposées Politiquement (PEP)
 - Avoirs bloqués sur la base d'une demande d'entraide
 - Incapacité de l'Etat étranger de répondre aux exigences de l'entraide (situation de défaillance)
 - La sauvegarde des intérêts de la Suisse exige le blocage

Etat défaillant (1/2)

- art. 17 al. 3 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale

«l'Etat est incapable, en raison de **l'effondrement de la totalité ou d'une partie substantielle de son propre appareil judiciaire ou de l'indisponibilité de celui-ci**, de se saisir de l'accusé, de réunir les éléments de preuve et les témoignages nécessaires ou de mener autrement à bien la procédure»

Etat défaillant (2/2)

- «Cette définition **est strictement limitée à la situation d'un Etat dans le cadre d'une procédure d'entraide judiciaire** déterminée avec la Suisse. Il ne s'agit pas d'une évaluation politique ou économique générale, mais d'une qualification établie au cas par cas en fonction de la procédure en cause. En d'autres termes, **c'est la capacité, respectivement l'incapacité, de l'Etat requérant à mener une procédure pénale qui réponde aux critères de la loi sur l'entraide pénale internationale** qui est examinée».

Avoirs libanais en Suisse

NZZamSonntag

Versteckte Vermögen: Libanon bittet Schweiz um Rechtshilfe

Der Bund wird in die Unruhen in Libanon gezogen. Vor seiner Botschaft in Beirut kommt es Kundgebungen.

Hören Merken Drucken Teilen



Proteste in Libanon gären schon länger. (Beirut, 1.2.2020)

Nabil Mounzer / EPA

Mittwoch haben sich vor der Schweizer Botschaft in Beirut mehrere Tausend Personen zu einer Kundgebung versammelt. Sie forderten die sofortige Einfrierung und raschestmögliche Rückgabe der von Politikern und hohen Beamten mutmasslich illegal angehäuften Vermögen, die auf Schweizer Konten liegen sollen.



Développements récents

- **Janvier 2020: Examen demande d'entraide libanaise**
→ La Suisse demande des informations complémentaires
- **3 mars 2020: Interpellation 20.3048 – Molina Fabian**
Des milliards de dollars d'avoirs de potentats libanais dorment sur des comptes bancaires suisses. Qu'entreprend le Conseil fédéral pour que la lumière soit faite sur cette situation et que les avoirs soient restitués à la population libanaise?
- **8 mai 2020: Avis du Conseil fédéral**
Cadre légal existant est suffisant; pas de cas d'application de l'art. 3 LVP; attente d'informations complémentaires de la part des autorités libanaises

Echange automatique de renseignements financiers (EAR)

- **Depuis le 1er janvier 2020**, les institutions financières suisses recueillent des données sur les personnes dont la résidence fiscale se situe au Liban dans le cadre de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers en matière fiscale
- La Suisse ne transmettra cependant ces informations que lorsque le Liban remplira les **exigences de confidentialité et de sécurité des données du Forum mondial** sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales
- Si ces exigences sont remplies en 2020, le premier échange de renseignements pourrait avoir lieu en septembre 2021

Infraction d'enrichissement illégitime – Liban

- Adoption 30 septembre 2020
- Infraction propre: lorsqu'une personne appartenant aux catégories visées par la loi ne parvient pas à justifier une hausse de son patrimoine sur une période donnée qui est anormale par rapport aux revenus légitimes auxquels elle prétend
- Cible désormais toutes les personnes qui sont amenées à gérer de l'argent public, fonctionnaires, mais aussi personnes privées qui traitent avec les institutions de l'Etat
- Commission nationale de lutte contre la corruption

Ressources internationales

- **StAR Initiative**
World Bank Stolen Asset Recovery Initiative
<https://star.worldbank.org/corruption-cases/>
- **Basel Institute on governance – International Centre for Asset Recovery (ICAR)**
<https://baselgovernance.org/asset-recovery>
- **Séminaires de Lausanne**
Rencontres internationales d'experts en matière de recouvrement d'avoirs organisés par la Suisse
<https://www.eda.admin.ch/eda/fr/dfae/politique-exterieure/secteur-financier-economie-nationale/avoirs-illicites-ppe/internationales-engagementderschweiz.html>

Conclusion

- La Suisse peut agir pour bloquer, confisquer et restituer des avoirs d'origine illicite si...
- L'origine illicite des fonds est établie...
 - ... dans le cadre d'une procédure pénale suisse sur dépôt de plainte pénale ou dénonciation pénale
 - ... ou dans le cadre de l'entraide en matière pénale
- Dans tout les cas, il faut une **volonté politique du Liban** de mener une procédure judiciaire

Merci

Sandrine Giroud
sgiroud@lalive.law